

Fiche 1

Chômage au sens du BIT - résultats de l'enquête Emploi 2013: différences d'évolutions avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Les concepts de demandeur d'emploi de catégorie A et de chômeur au sens du BIT ne se recouvrent pas complètement

Le chômage au sens du BIT renvoie à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour occuper un emploi (*cf. encadré à la fin de cette fiche*). La mesure du chômage au sens du BIT repose sur les déclarations des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Emploi de l'Insee, qui a lieu à un rythme trimestriel.

L'inscription sur les listes de Pôle emploi résulte quant à elle d'une démarche administrative. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) est connu mensuellement et décomposé en cinq catégories selon que les personnes ont exercé une activité durant le mois et qu'elles sont tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi. En particulier, la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois.

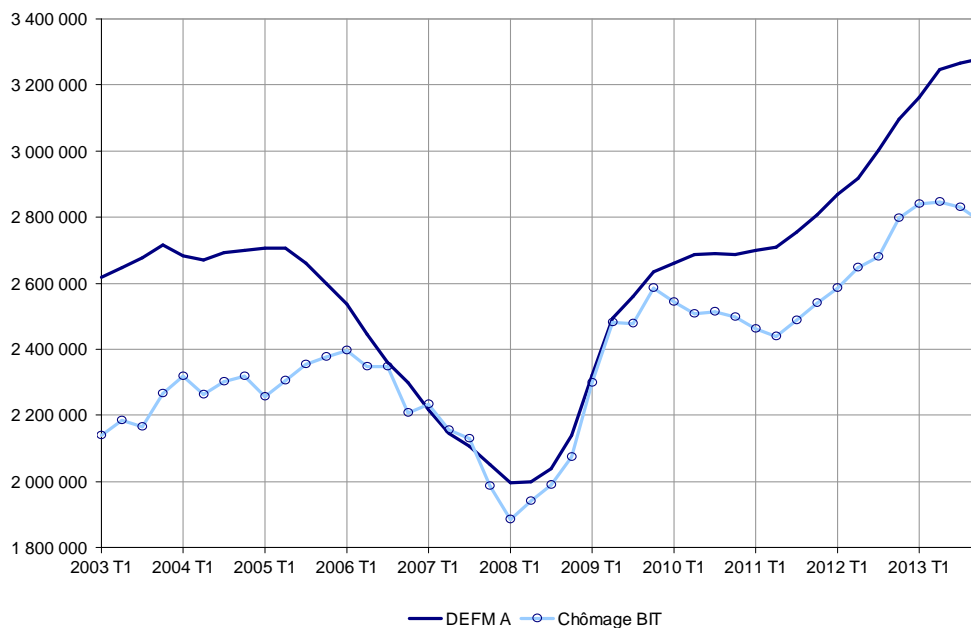
Un demandeur d'emploi en catégorie A peut ne pas être chômeur au sens du BIT. C'est par exemple le cas s'il n'a pas effectué au cours du mois donné des actes de recherche d'emploi autres que la seule actualisation de son inscription sur les listes : le fait d'être simplement inscrit sur les listes de Pôle emploi n'est pas considéré en soi comme une démarche active de recherche d'emploi au regard des critères du BIT. Depuis 2013, conformément aux recommandations d'Eurostat, le simple fait de renouveler son inscription ne l'est plus, cette démarche étant en premier lieu liée à l'indemnisation.

Inversement, un chômeur au sens du BIT peut ne pas être demandeur d'emploi en catégorie A, soit parce qu'il n'est pas inscrit sur les listes de Pôle emploi (par exemple, des jeunes qui ne s'inscrivent pas car ils n'ont pas droit à une indemnisation), soit parce qu'il est inscrit dans une autre catégorie que les DEFM A.

Les différences de concept jouent sur le niveau et l'évolution des deux séries

En raison de ces différences conceptuelles, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (DEFM A) n'est pas égal au nombre de chômeurs au sens du BIT (*graphique 1*).

Graphique 1 - Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et de chômeurs au sens du BIT

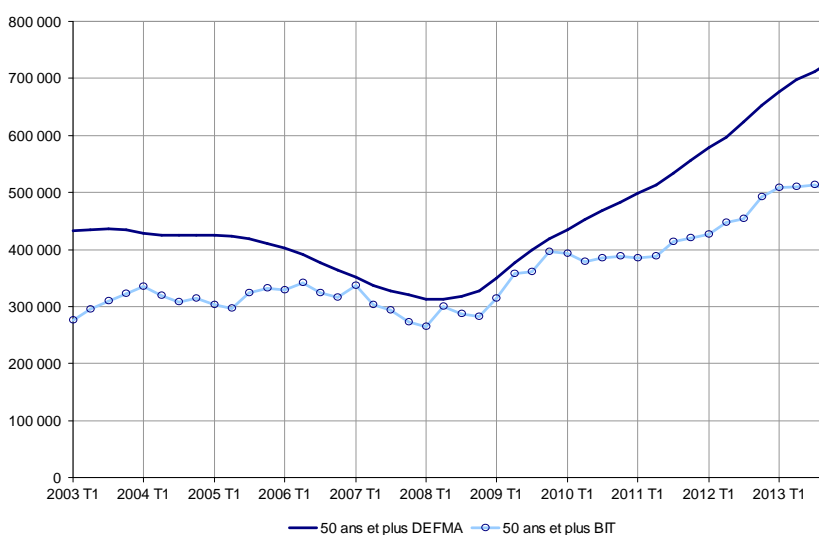
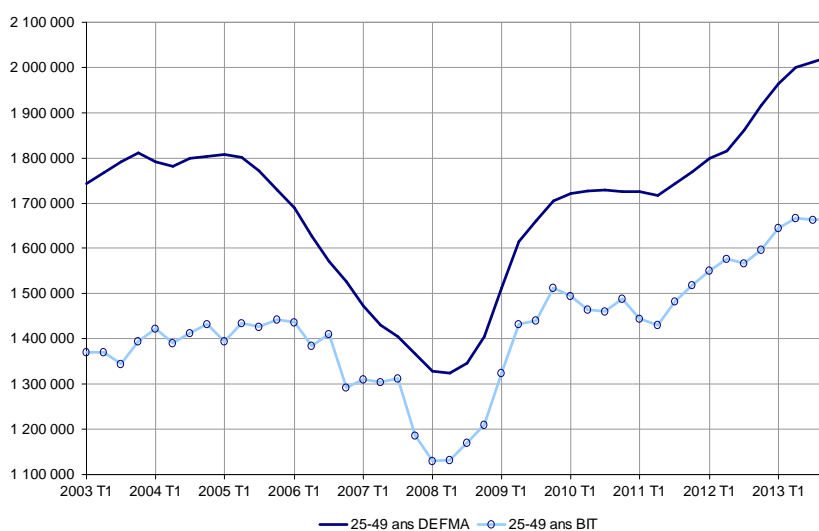
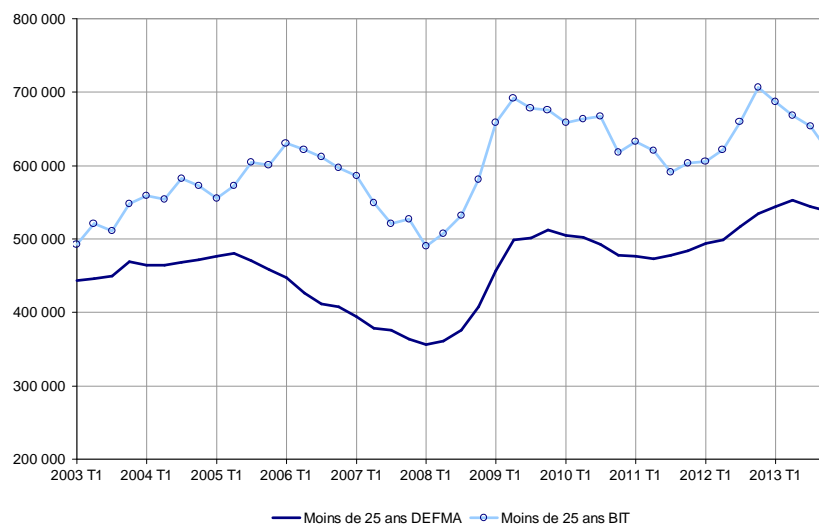


Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT).

Données cvs en moyenne trimestrielle pour le chômage au sens du BIT et cvs-cjo en moyenne trimestrielle pour les demandeurs d'emploi de catégorie A.

Graphiques 2. a, b, c - Nombres de demandeurs d'emploi de catégorie A et de chômeurs au sens du BIT par âge



Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT) ; calculs Insee.

Données cvs en moyenne trimestrielle pour le chômage au sens du BIT et cvs-cjo en moyenne trimestrielle pour les demandeurs d'emploi de catégorie A.

De plus, même lorsque ces deux grandeurs sont proches, comme cela a été le cas sur la période 2006-2009, ce ne sont pas nécessairement les mêmes individus qui sont chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi en catégorie A. Ainsi, parmi les jeunes de moins de 25 ans, le nombre de chômeurs au sens du BIT est structurellement plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, alors qu'on observe l'inverse pour les personnes âgées de 25 à 49 ans ou de 50 ans et plus (*graphiques 2. a, b, c*).

Les évolutions du nombre de chômeurs au sens du BIT et du nombre de DEFM A vont souvent dans le même sens. Cependant, elles peuvent aussi diverger durant certaines périodes. Ainsi, entre fin 2009 et début 2011, le nombre de chômeurs au sens du BIT a diminué, alors que le nombre de DEFM A a progressé légèrement.

L'écart entre le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A et le nombre de chômeurs BIT s'est accru en 2013 de 190 000 personnes. Lorsqu'on décompose cet écart par grandes classes d'âge, on constate qu'il a progressé dans le prolongement des évolutions constatées durant les années passées pour ce qui concerne les seniors (+ 70 000 en 2013, contre + 50 000 en moyenne sur quatre ans) et les personnes de 25 à 49 ans (+ 40 000 personnes en 2013, comme sur quatre ans en moyenne). Pour les jeunes, l'accroissement de l'écart est particulièrement important en 2013 (+ 90 000 personnes), mais il apparaît nettement plus fluctuant d'une année sur l'autre.

▪ **Les raisons des divergences entre DEFM et chômeurs au sens du BIT**

De nombreux facteurs peuvent expliquer des divergences d'évolution entre les deux séries.

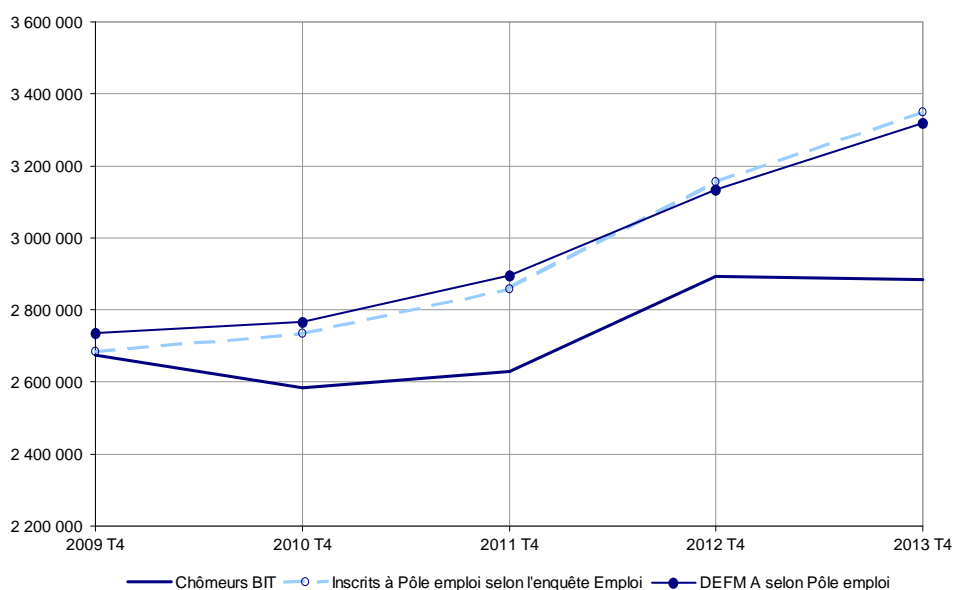
S'agissant des inscrits à Pôle emploi, des modifications réglementaires peuvent influencer sur les comportements d'inscription ou de maintien dans la liste. Par exemple, lors de ces dernières années : la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi (DRE), la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) ou encore l'abaissement à quatre mois de la durée minimale d'affiliation ouvrant droit à indemnisation par l'assurance chômage en 2009 ont eu un impact sur le nombre de personnes inscrites en catégorie A.

S'agissant de l'enquête Emploi, la situation de chômeur repose sur des critères factuels de recherche et de disponibilité déclarés par l'enquêté, qui ne sont pas directement liés aux évolutions administratives ou réglementaires. Cependant, selon le contexte économique et social, les comportements de recherche d'emploi déclarés dans l'enquête Emploi peuvent fluctuer : les personnes les plus éloignées du marché du travail peuvent relâcher leurs efforts de recherche, ce qui les conduit à être classées au sein du halo du chômage si elles déclarent seulement souhaiter travailler (mais ne pas rechercher activement), voire à être classées comme inactifs « purs », hors halo du chômage, si elles déclarent ne plus souhaiter travailler.

▪ **Une différence d'évolution confirmée par l'enquête Emploi**

Même si ce n'est pas son objet principal, le questionnaire de l'enquête comprend également une question concernant l'inscription à Pôle Emploi. Il est ainsi possible de comparer l'évolution du nombre de DEFM A avec celle du nombre de personnes sans emploi se déclarant inscrites à Pôle emploi dans l'enquête Emploi. Les évolutions de ces deux variables concordent (*graphique 4*) pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. En particulier, les réponses à cette question de l'enquête Emploi corroborent la progression sur l'année 2013 du nombre de demandeurs d'emploi, y compris lorsque l'on décompose les résultats par tranche d'âge (*tableau 1*). Dans le même temps, le chômage au sens du BIT est stable.

Graphique 4 : Effectifs de chômeurs au sens du BIT des inscrits à Pôle emploi, sans emploi selon l'enquête Emploi et des DEFM A selon Pôle emploi



Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT) ; calculs Insee.

Données brutes en moyenne au quatrième trimestre de chaque année.

Note : Les inscrits à Pôle emploi dénombrés dans l'enquête Emploi sont les personnes sans emploi, se déclarant inscrites à Pôle emploi, hors effectifs dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Tableau 1 : Glissements annuels T4 2012-T4 2013 des DEFM A, des personnes sans emploi inscrites à Pôle emploi selon l'enquête Emploi et des effectifs de chômeurs au sens du BIT (en milliers).

Source	Pôle emploi		Enquête Emploi	
	Demandeurs d'emploi en catégorie A	Inscrits à Pôle emploi, sans emploi	Chômeurs au sens du BIT	
Classe d'âge				
15-24 ans	10	20	-90	
25- 49 ans	110	110	70	
50 ans et plus	80	60	10	
Ensemble	190	180	-10	

Champ : ensemble (demandeurs d'emploi) et population des ménages (chômeurs BIT) ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi ; calculs Insee.

Note : Les inscrits à Pôle emploi dénombrés dans l'enquête Emploi sont les personnes sans emploi, se déclarant inscrites à Pôle emploi, hors effectifs dispensés de recherche d'emploi (DRE)

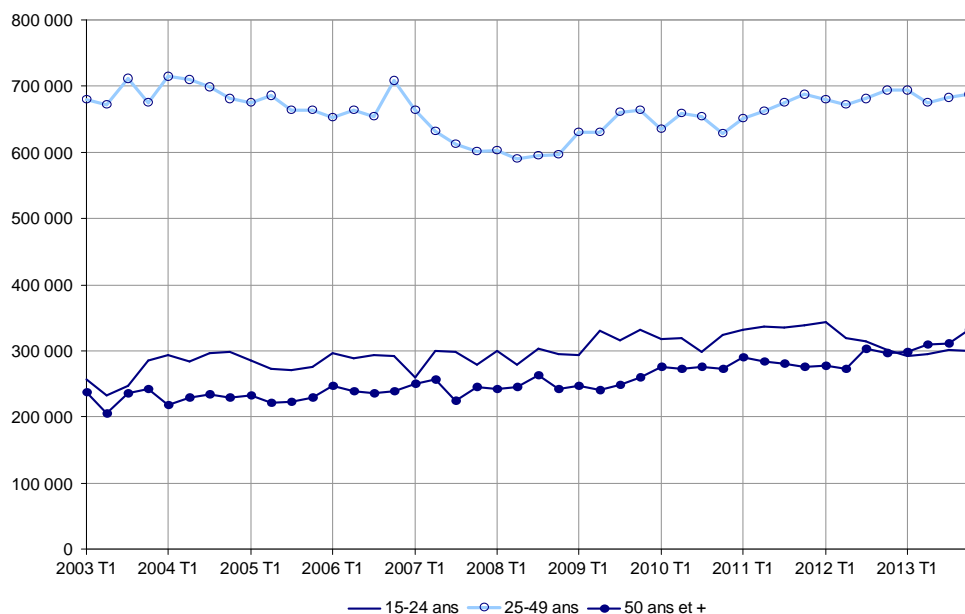
▪ **En 2013, l'évolution du halo du chômage ne permet d'expliquer qu'une faible partie de l'écart d'évolution entre le nombre de chômeurs BIT et celui des DEFM A**

L'accroissement de l'écart entre DEFM A et chômeurs BIT ne se traduit pas par une hausse équivalente du nombre de personnes comptabilisées au sein du halo autour du chômage (*cf. fiche halo autour du chômage et sous-emploi*). Si l'évolution du halo présente une tendance à la hausse légèrement plus marquée en 2013 qu'en 2012, celle-ci ne recoupe qu'une petite partie du surcroît d'inscrits à Pôle emploi par rapport au nombre de chômeurs BIT. En effet, entre le 4^{ème} trimestre 2012 et le 4^{ème} trimestre 2013 le nombre de chômeurs au sens du BIT est stable et le halo augmente de 30 000 personnes, alors que le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A croît de 190 000 personnes.

En 2013, l'évolution du halo est globalement peu marquée pour les 25-49 ans et pour les jeunes. Le halo n'augmente que pour les 50 ans et plus.

Il est possible que la propension à s'inscrire à Pôle emploi en 2013 ait augmenté, notamment parmi les jeunes, dans l'espoir de bénéficier du suivi et de l'accompagnement de l'agence. À l'inverse, il est aussi possible, compte tenu de la persistance des difficultés sur le marché du travail, que certaines personnes inscrites ne déclarent plus souhaiter travailler lorsqu'elles répondent à l'enquête Emploi et de ce fait ne soient pas dans le halo.

Graphique 5 : Effectifs au sein du halo autour du chômage par classe d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi. Données cvs en moyenne trimestrielle.

Rappel des concepts d'activité au sens du BIT

La **population active occupée** ou « **personnes pourvues d'un emploi** » comprend les personnes âgées d'au moins 15 ans et qui ont effectué au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence. Toutefois, parmi les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas effectué au moins une heure de travail rémunéré la semaine de référence, sont incluses dans la population active occupée les personnes :

- qui étaient en congé rémunéré, en congé de maternité ou de paternité, à temps partiel, en formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance, au chômage partiel (chômage technique), en grève ;
- ou qui étaient en congé non rémunéré par l'employeur (congé parental, congé sans solde, congé individuel de formation) d'une durée (prévue) inférieure ou égale à 91 jours ;
- ou qui étaient en congé maladie ou accident du travail d'une durée inférieure ou égale à 365 jours ;
- ou qui aidaient un membre de la famille (sans être salarié), ou qui travaillaient pour l'entreprise, l'exploitation ou le cabinet familial.

Sont considérées comme au **chômage** au sens du BIT les personnes qui sont (a) « sans travail » (b) « disponibles pour travailler » et (c) « à la recherche d'un travail ».

Sont donc exclues de la population des chômeurs les personnes ayant effectué ne serait-ce qu'une heure de travail effectif au cours de la semaine de référence, même s'il s'agissait d'un travail purement occasionnel.

La « disponibilité pour travailler » est comprise dans le sens de « disponibilité pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ».

Le critère de « recherche d'un travail », lui, est observé sur la période de 4 semaines se terminant à la fin de la semaine de référence. Une personne est considérée comme « à la recherche d'un travail » si, au cours de cette période, elle a entrepris au moins une démarche spécifique, dite « active » pour en trouver.

En plus de cette catégorie de personnes, la population des chômeurs comprend également les personnes qui sont sans travail, (a) disponibles pour travailler (b) et qui ont trouvé un emploi qui commencera plus tard, ou pour lesquelles la période considérée est une morte saison (saisonniers) ou précède le début d'un emploi. Seules celles dont l'emploi ultérieur débute dans un délai inférieur à trois mois sont considérées comme des chômeurs.

Les personnes qui ne sont pas en emploi ou au chômage sont considérées comme **inactives**.

Fiche 2

Rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 : Impact sur la mesure des indicateurs sur le marché du travail

Des adaptations nécessaires du protocole de l'enquête Emploi

Un projet statistique d'envergure, la rénovation de l'enquête Emploi, a été engagé par l'Insee à compter de 2008 : augmentation de la taille de l'échantillon, extension de l'enquête trimestrielle dans les Dom, refonte de la chaîne de production informatique, amélioration du questionnaire. L'augmentation de la taille de l'échantillon a été appliquée dès 2010 et les autres composantes ont été mises en œuvre début 2013. L'intégration des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, dans le dispositif de l'enquête Emploi en continu monte en charge suivant un calendrier qui s'achèvera mi-2014. Jusque et y compris en 2013, l'enquête Emploi dans les Dom est annuelle.

Le questionnaire et la chaîne de traitement de l'enquête Emploi font l'objet de rénovations périodiques, environ tous les dix ans. La précédente rénovation remonte à 2003, date à laquelle l'enquête est devenue trimestrielle.

Outre la simplification de la formulation de certaines questions, l'adaptation du questionnaire en 2013 a pour objectif d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, d'enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions (sur la santé, le handicap) et de se conformer aux orientations de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat) sur le suivi des formations.

1- Rénovation du questionnaire de l'enquête emploi en 2013

Les principales modifications du questionnaire ayant un impact sur le classement des statuts d'activité au sens du BIT sont les suivantes :

- la formulation de la question sur **la recherche d'emploi** a été **simplifiée** : la question ne se réfère plus explicitement à la recherche d'emplois occasionnels ou de courte durée car cette précision perturbait la compréhension de la part de certaines personnes interrogées.
Cependant, les personnes qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou de courte durée peuvent se sentir moins concernées par la question ainsi reformulée, ce qui a un impact à la baisse sur le nombre de chômeurs et à la hausse sur le nombre d'inactifs.
En outre, l'**ordre des questions** entre le **souhait de travailler** et la **recherche d'emploi** a été inversé, ce qui a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes.
Enfin, la question sur le **souhait de travailler** est maintenant **posée de façon systématique** à l'ensemble des personnes n'ayant pas d'emploi afin de mieux cerner la population potentiellement active¹ ;
- la **liste des démarches de recherche active** d'un emploi a été **modifiée**. D'une part, pour se conformer au règlement européen régissant l'enquête, le simple fait d'être contacté par Pôle emploi n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi, ce qui affecte à la baisse la mesure du chômage et à la hausse celle de la population inactive.
D'autre part, et en sens inverse, d'autres **modalités de recherche active ont été ajoutées** dans la liste des démarches, comme la **mobilisation de réseaux sociaux**, ce qui a un effet à la hausse sur le taux de chômage et à la baisse sur le taux d'inactivité ;
- la question permettant de déterminer si les personnes sont disponibles pour occuper un emploi a été modifiée, car elle soulevait régulièrement des interrogations de la part des personnes

¹ Auparavant, la question n'était pas posée aux personnes qui déclaraient avoir recherché un emploi dans les 4 dernières semaines, mais qui n'avaient fait aucune démarche active de recherche au cours de cette période. Elle n'était pas posée non plus aux personnes de plus de 64 ans.

interrogées quant à l'éventuel manque d'adéquation de l'emploi proposé à leurs aspirations. La reformulation de la question² est de nature à accroître la propension à répondre positivement, ce qui affecte la mesure du chômage à la hausse et celle de la population inactive à la baisse.

- une question sur le travail informel est maintenant explicitement posée : il s'agit d'une question « de rattrapage », destinée à permettre un meilleur repérage de certains types d'emplois peu formalisés (cette question était déjà posée dans le questionnaire de l'enquête Emploi annuelle dans les Dom). L'introduction de cette nouvelle question pour la métropole affecte à la hausse la mesure de l'emploi et à la baisse la mesure du chômage et de la population inactive.

2- Impact des modifications du questionnaire sur la détermination du statut d'actif occupé, de chômeur ou d'inactif

Les reformulations de questions ou leur réordonnement ont eu des effets sur la détermination du statut d'activité au sens du BIT de certaines personnes interrogées. Au total, différents effets se sont combinés, certains jouant à la hausse du taux de chômage (question plus incitative sur la disponibilité, rajout de modalités de recherche active d'emploi), d'autres jouant à la baisse (reformulation de la question sur la recherche d'un emploi qui est maintenant précédée de la question sur le souhait de travailler ; suppression de la modalité « être contacté par Pôle emploi » comme démarche active de recherche d'emploi).

Au final, les modifications des questions sur la recherche d'emploi, le souhait de travailler et la disponibilité ont conduit, en moyenne sur l'année 2013, à un impact à la baisse du nombre de chômeurs de 145 000 personnes, et à la hausse du nombre d'inactifs de l'ordre de 107 000 personnes. La nouvelle question sur le travail informel augmente le nombre d'actifs occupés de 38 000 personnes.

3- Élargissement de la mesure du « halo » du chômage

Au sein de la population inactive, on distingue un « halo » du chômage, qui recouvre les personnes qui souhaitent travailler mais ne remplissent pas tous les critères pour être classées au chômage au sens du BIT. Les seules modifications des questions ont un impact à la hausse de 230 000 personnes sur le nombre de personnes classées dans le halo.

Par ailleurs, la question portant sur le souhait de travailler est désormais posée systématiquement à l'ensemble des personnes sans emploi.

- Jusqu'en 2012, on ne demandait pas aux personnes de 65 à 74 ans qui ne cherchaient pas d'emploi si elles souhaitaient travailler, elles étaient alors classées comme inactives hors du halo.
- Par ailleurs, on ne demandait pas aux personnes déclarant avoir cherché un emploi, mais qui n'avaient effectué aucune démarche active de recherche au cours des quatre dernières semaines, si elles souhaitaient travailler (alors que la question sur le souhait de travailler était posée aux personnes déclarant d'emblée ne pas chercher d'emploi).

L'élargissement de la question sur le souhait de travailler à l'ensemble de la population interrogée conduit à un accroissement de la population sans emploi souhaitant travailler (halo autour du chômage), alors que jusqu'en 2012 elles auraient été classées en dehors du halo. Ce faisant, le nouveau questionnaire permet de se rapprocher de la définition adoptée par Eurostat ([cf. fiche 3](#)).

² Ancienne question : Si on vous proposait un emploi, seriez-vous disponible pour l'occuper dans un délai inférieur à deux semaines ? Nouvelle question : Si vous trouviez un travail qui vous convienne, seriez-vous disponible pour le commencer dans les deux semaines ?

Fiche 3

Halo autour du chômage et sous-emploi : définitions et nouvelles séries intégrant la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi

Des indicateurs complémentaires aux frontières du chômage : halo et sous emploi

Trois critères interviennent pour classer une personne comme chômeur au sens du BIT :

- ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence à propos de laquelle les personnes sont interrogées ;
- être disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois).

Cette définition du chômage (et de l'emploi) a été établie lors de la XIII^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail d'octobre 1982. Elle a été adoptée par la France dès 1982 et n'a pas changé depuis. Sa mise en œuvre en France a cependant évolué dans le temps, pour se rapprocher de l'interprétation communautaire définie par le règlement européen n° 1897/2000.

Ces critères restent pour partie conventionnels et conduisent à définir un concept de chômage qui peut paraître limitatif. La situation de certains individus vis-à-vis du marché du travail est parfois difficile à caractériser. Il est donc apparu nécessaire de définir des indicateurs complémentaires, visant à décrire des situations intermédiaires.

Certaines personnes sont proches du chômage mais ne remplissent pas tous les critères pour être classées comme chômeur au sens du Bureau international du travail. Elles font partie du « halo » autour du chômage. A l'inverse, certaines personnes en emploi à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, ou d'autres travaillent moins que d'habitude pour des raisons économiques. Elles sont en « sous-emploi ».

1. L'Insee rénove et enrichit la mesure du halo du chômage

Le halo du chômage correspond à une catégorie intermédiaire, obtenue en « relâchant » un ou plusieurs des critères retenus pour définir le chômage.

▪ Dès 2008, l'Insee mesure le halo du chômage en France

En France, la définition du halo a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 2008¹, qui a recommandé de **retenir dans le halo toutes les personnes classées comme inactives, mais qui déclarent souhaiter travailler**, en distinguant au sein d'entre elles trois catégories :

- les personnes qui recherchent un emploi, mais sont non disponibles ;
- les personnes qui sont disponibles, mais ne recherchent pas d'emploi ;
- les personnes qui, bien que déclarant souhaiter travailler, ne sont pas disponibles et ne recherchent pas d'emploi.

Cette définition, retenue par l'Insee, a fait l'objet de publications trimestrielles et annuelles. Des séries longues ont également été publiées remontant à 1990.

¹ Rapport n°108 du Cnis « Emploi, chômage, précarité ; Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », Jean-Baptiste de Foucauld, Michel Cézard, Marie Reynaud, septembre 2008.

- **À partir de 2011, Eurostat recommande à son tour une mesure du halo selon des critères différents de ceux retenus par l'Insee**

Plus récemment, Eurostat est intervenu sur les indicateurs complémentaires au chômage, dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni à partir de juin 2010 et dont les conclusions ont été arrêtées en 2011. Eurostat a commencé à publier des indicateurs complémentaires à partir de novembre 2011 et dans la foulée, plusieurs pays européens ont adopté les mêmes définitions d'indicateurs complémentaires.

Les définitions retenues par Eurostat diffèrent en partie de celles retenues précédemment par l'Insee. Eurostat retient fondamentalement deux catégories, contre trois dans la définition française, qualifiées de la façon suivante :

- les personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« recherche et non disponible ») : indicateur 1 ;
- les personnes souhaitant travailler, disponibles mais pas à la recherche d'un emploi (« disponible et ne recherche pas ») : indicateur 2.

Ces deux catégories sont proches conceptuellement des deux premières catégories retenues par l'Insee en 2008. Par ailleurs, Eurostat ne retient pas la troisième catégorie retenue par l'Insee, celles des personnes souhaitant travailler, mais qui ne recherchent pas et qui ne sont pas disponibles.

Cependant, dans la mise en œuvre du calcul de l'indicateur 1 (« recherche et non disponible »), l'Insee avait jusqu'à présent une approche plus restrictive qu'Eurostat pour deux raisons :

- Eurostat inclut également dans cette catégorie les personnes cherchant un emploi mais pas de façon active, et qui sont disponibles pour prendre un emploi. Ces personnes étaient exclues de facto du halo français, car la question sur le souhait de travailler ne leur était pas posée. Ceci a été rectifié dans le questionnaire rénové mis en place en 2013 : la question sur le souhait de travailler est maintenant posée à toutes les personnes sans emploi ;
- Eurostat inclut dans cette catégorie toutes les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement (à l'exception de celles qui sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et qui ont trouvé un emploi qui commence dans moins de trois, puisque celles-ci sont considérées comme au chômage). Ce faisant, Eurostat considère que les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement souhaitent *de facto* travailler, ou qu'elles sont en tous cas très proches du marché du travail.

- **À la faveur de la rénovation du questionnaire, l'Insee rénove et enrichit sa mesure du halo**

La rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi est l'occasion pour l'Insee de rénover la série sur le halo, en articulant la mesure avec les préconisations d'Eurostat. Toutefois, conformément au rapport « de Foucault », l'Insee continue de prendre en compte dans le halo une catégorie supplémentaire de personnes, non retenue par Eurostat : celle des personnes qui n'ont pas recherché d'emploi et qui ne sont pas disponibles à court terme, mais qui souhaitent néanmoins travailler.

Au total, alors qu'il aurait été chiffré à environ 850 000 personnes avec l'ancien questionnaire et selon l'ancienne définition, la nouvelle mesure du « halo » du chômage se monte à près de 1 300 000 personnes en 2013. L'augmentation de 453 000 personnes résulte pour moitié (223 000) de l'adoption de la nouvelle définition du halo et pour moitié (230 000) de l'impact du nouveau questionnaire de l'enquête.

Plus précisément, sur 2013, la rénovation du questionnaire modifie :

- à la baisse de 107 000 le nombre de personnes classées dans la population active au sens du BIT,
- à la hausse de 230 000 le nombre de personnes dans le halo du chômage
- et à la baisse de 123 000 le nombre de personnes classées comme inactives « pures », c'est-à-dire inactives et éloignées d'une situation de chômage

Halo : passage de l'ancien au nouveau concept du halo du chômage sur 2013

Halo – ancien concept Insee	841 000
Elargissement de concept	+ 223 000
Effet « nouveau questionnaire »	+ 230 000
Halo – nouveau concept Insee harmonisé au niveau européen	1 294 000
<i>dont : - personnes ayant recherché un emploi mais non disponibles (catégorie 1 Eurostat)</i>	<i>299 000</i>
<i>- personnes souhaitant travailler, disponibles, mais n'ayant pas recherché d'emploi (catégorie 2 Eurostat)</i>	<i>593 000</i>
<i>- personnes souhaitant travaillé, mais non disponibles et n'ayant pas recherché d'emploi (non comptabilisé par Eurostat)</i>	<i>402 000</i>

Au sein du halo, la composante la plus importante est celle des personnes disponibles et ne recherchant pas d'emploi (indicateur 2). Elle est deux fois plus importante que la catégorie des personnes non disponibles et recherchant un emploi (indicateur 1), alors que dans l'ancien concept retenu par l'Insee ces deux catégories étaient de taille équivalente.

▪ **Lien entre chômage au sens du BIT, inscription à Pôle emploi et situation déclarée spontanément par les personnes interrogées**

Le halo comme le chômage sont construits à partir de réponses à une batterie de questions factuelles posées aux personnes enquêtées. Ils ne se définissent pas par rapport à leur situation administrative vis-à-vis d'un organisme de placement ou par rapport à la situation dans laquelle elles se classent spontanément. Ces deux informations sont néanmoins recueillies de façon déclarative dans l'enquête. On peut ainsi croiser les trois composantes du halo avec ces deux variables (l'inscription auprès d'un organisme de placement ou la déclaration spontanée de la personne en tant que chômeur), ce qui permet de cerner la proximité de ces personnes au marché du travail.

Les résultats obtenus confirment que les personnes faisant partie du halo du chômage sont dans une situation intermédiaire entre chômage et inactivité pure. Leur proximité avec le marché du travail décroît suivant les catégories auxquelles elles appartiennent, légèrement lorsque l'on passe des personnes classées dans la première catégorie à celles classées dans la deuxième, plus nettement lorsque l'on passe de la deuxième à la troisième.

Chômage, composantes du halo et inactivité hors halo	% de personnes	
	se déclarant spontanément au chômage	se déclarant inscrites au service public de l'emploi
Chômeurs	91	84
Indicateur 1 : non disponibles et recherchant un emploi	66	64
Indicateur 2 : disponibles et ne recherchant pas d'emploi	66	53
Indicateur 3 : personnes souhaitant travailler, non disponibles et ne recherchant pas d'emploi	37	39
Inactifs hors du halo	3	3

Source : Enquête Emploi 2013.

Champ : population des personnes de 15-64 ans, en ménage ordinaire.

Lecture : parmi les personnes du halo non disponibles pour prendre un emploi et en recherche d'emploi, 66 % se déclarent au chômage et 64 % se déclarent inscrites à Pôle emploi.

2. L'Insee rénove la mesure du sous-emploi

La définition du sous-emploi renvoie celle retenue par le BIT en 1998 : ce sont les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, auxquelles on ajoute les personnes ayant travaillé moins que d'habitude la semaine de référence pour des raisons économiques (chômage partiel, ralentissement des affaires, etc.) ou exceptionnelles (mauvaises conditions climatiques, etc.).

Le sous-emploi est ainsi défini comme la somme de trois indicateurs :

- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire et à la recherche d'un nouvel emploi (indicateur 1) ;
- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire, mais ne cherchant pas un nouvel emploi (indicateur 2) ;
- les personnes qui ont déclaré une période de chômage technique ou partiel la semaine de référence, quelle que soit leur quotité de travail (indicateur 3).

Pour sa part, Eurostat retient un concept de sous-emploi plus restreint, en ne retenant que les indicateurs 1 et 2.

S'agissant des deux premières catégories, le principal effet de la rénovation du questionnaire a consisté à rendre moins restrictive la question portant sur le souhait de travailler davantage : cette question est désormais posée en toute généralité, alors que le questionnaire précédent la posait à propos de la semaine de référence. Ce faisant, le nouveau questionnaire adopte une formulation qui est retenue également par Eurostat pour les indicateurs 1 et 2. Ceci rehausse le sous-emploi de l'ordre de 200 000 personnes.

En 2013, le sous-emploi total s'établit à 1 660 000 personnes en moyenne annuelle (respectivement 360 000, 1 180 000 personnes et 120 000 personnes pour les indicateurs 1, 2 et 3).

À l'occasion de la rénovation du questionnaire en 2013, l'Insee a reconstitué une série homogène sur la période 2003-2013.

Nombre de personnes dans le sous-emploi, données cvs

